

UN DISPOSITIF DESTINÉ À TOUS LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Le Médiateur des entreprises s'adresse à tous les acteurs économiques, tant publics que privés :

- Un médiateur national à votre écoute et réactif, relayé par une équipe de 60 médiateurs délégués.
- Un dispositif gratuit, rapide et confidentiel.

3 OBJECTIFS

- **Résoudre par la médiation les différends avec une autre entreprise ou avec une administration**
- **Transformer les comportements des acheteurs publics et privés** à travers la promotion de la Charte et du Label Relations Fournisseurs et Achats Responsables
- **Innover autrement** en encourageant la construction de relations de confiance entre acteurs économiques de l'innovation, privés ou publics

N'attendez pas de vous retrouver dans une situation critique pour solliciter le Médiateur des entreprises !

ARTISANS, TPE, PME, ETI, GRANDS GROUPES, VOUS POUVEZ SAISIR LE MÉDIATEUR :

- En cas de différend avec une autre entreprise dans l'exécution d'un contrat (conditions de paiement, rupture de contrat...) ou toute autre situation conflictuelle (propriété intellectuelle, conflit de marque...)
- En cas de difficultés dans le cadre de la commande publique (problèmes d'exécution de la commande...) ou pour tout autre différend avec les administrations et les établissements publics de l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale* (permis de construire, incompréhension d'une sanction administrative...)

*Expérimentation d'un dispositif de médiation pour tous les différends entre entreprises et administrations prévue dans le cadre de la loi pour un Etat au service d'une société de confiance (ESSOC).

Dans 4 régions :
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Grand Est
- Normandie
- Centre-Val de Loire

Dans 3 domaines :
- Construction
- Industrie manufacturière
- Information et communication

LES ÉTAPES DE LA MÉDIATION

Déposez votre dossier en ligne en quelques clics...
www.mediateur-des-entreprises.fr

Après étude de recevabilité, un médiateur prend contact avec vous rapidement, définit un schéma d'action en toute confidentialité, puis réunit les deux médiés.

Le médiateur participe au rapprochement des intérêts divergents.

Des solutions communes sont élaborées.

Un accord est trouvé par les deux parties dans 75% des cas.

DANS QUELS CAS FAIRE APPEL AU MEDIATEUR DES ENTREPRISES ?

Relations entre entreprises ou commande publique

- Clauses contractuelles déséquilibrées
- Modification unilatérale ou rupture brutale de contrat
- Non-respect d'un accord verbal
- Conditions de paiement non respectées
- Services ou marchandises non conformes
- Spoliation ou détournement de propriété intellectuelle
- Travaux supplémentaires non payés
- Montant des avances ou pénalités
- ...

Différend avec une administration

- Non-versement du Crédit Impôt Recherche (CIR) ou Crédit Impôt Innovation (CII)
- Incompréhension d'une sanction administrative
- Urbanisme : permis de construire par exemple
- Autorisation environnementale pour les installations industrielles
- Difficultés rencontrées lors de formalités administratives
- ...

LE MEDIATEUR DES ENTREPRISES À VOTRE ECOUTE



« En permettant aux acteurs économiques, privés comme publics, de résoudre leurs différends, notre action contribue à renouer le dialogue et à renforcer la confiance. Permettre aux entreprises de nous saisir aussi pour tout différend non contractuel avec une administration est une réelle avancée. Les chefs d'entreprises souhaitent être écoutés et comprendre les décisions. Réunir ces deux conditions permet de régler une grande partie des différends. »

Pierre PELOUZET,
Médiateur des entreprises



Nous saisir pour toute demande de médiation

www.mediateur-des-entreprises.fr



Nous contacter par e-mail

(formulaire sur le site web), pour demander des informations en amont d'une saisine



Suivez le Médiateur des entreprises sur Twitter !
[@Medentreprises](https://twitter.com/Medentreprises)



Chefs d'entreprise

Vous rencontrez des difficultés dans vos relations avec une autre entreprise ou avec une administration ?

Faites appel au Médiateur des entreprises

- Tout type de différend
- 75% des différends résolus
- Gratuit, rapide et confidentiel
- 60 médiateurs à votre écoute sur tout le territoire

